Image not found or type unknown

Rupture conge parental suite nouvelle grossesse

Par **Neige3**, le **21/05/2014** à **23:57**

Bonjour ,

Pouvez-vous m éclairez j ai tellement de version différentes entre le personnel de la CPAM et de la caf: chaque interlocuteur a une version différente.
Je suis Actuellement en congé parentale depuis mi janvier 2014 jusquau 9/09/2014 mais étant enceinte de bb3 mon conge maternité débute le 17/07/2014. Ai je le droit d interrompre mon conge parentale en date du 16/07/2014 pour prétendre au conge maternité? Si oui quelles sont les démarches a suivre? D après la caf c possible si mon employeur donne son accord et au niveau de la CPAM personne me donne la même réponse.
Merci de vos éclaircissement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés